

Nouveau plan d'action pour une économie circulaire

Le passage à une économie circulaire est essentiel à la réalisation de l'action de l'Union européenne en faveur du climat, de la protection de la nature et des ambitions de l'Union en matière de durabilité ainsi que pour en tirer des avantages du point de vue de l'innovation, de la croissance et de l'emploi. Lors de la session de février, le Parlement devrait mettre aux voix son rapport d'initiative sur le plan proposé par la Commission pour plus de circularité.

Contexte

L'extraction et la transformation des matériaux, des carburants et des denrées alimentaires sont responsables de plus de [90 %](#) de la perte de biodiversité et du stress hydrique dans le monde. Elles sont également à l'origine de près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (sans y inclure l'impact climatique lié à l'utilisation des terres). Dans le monde, l'utilisation des ressources naturelles a plus que triplé ces 50 dernières années et devrait continuer d'augmenter si nous ne modifions pas radicalement nos habitudes actuelles de production et de consommation. L'Europe, qui [consomme plus](#) que les autres régions, est également [hautement dépendante](#) des ressources importées. Si l'on parvient à utiliser les produits et les matériaux de manière plus circulaire (en les utilisant le plus longtemps possible en les valorisant au maximum puis en les recyclant en fin de vie), on pourra réduire le volume de déchets produits et la demande de ressources vierges, et donc la pression qui en découle pour l'environnement. Le passage à une économie circulaire permettrait aussi d'améliorer la sécurité d'approvisionnement en matières premières et d'avoir un effet positif sur la croissance et [l'emploi](#). D'après les [données](#) de l'Agence européenne pour l'environnement, bien qu'elle fasse des progrès, l'Union européenne a encore un long chemin à parcourir pour devenir une véritable économie circulaire: elle continue à consommer un grand volume de ressources et à produire un grand volume de déchets et la part des matériaux recyclés dans la demande de matières premières de son économie reste relativement faible ([environ 12 %](#) en 2019).

Le nouveau plan d'action de la Commission pour une économie circulaire

Le 11 mars 2020, dans le cadre du [pacte vert pour l'Europe](#), la Commission a présenté un [nouveau plan d'action pour une économie circulaire](#). En se fondant sur les mesures mises en place depuis [2015](#), le plan envisage notamment le déploiement progressif d'un cadre pour une politique de produit durable, assorti de mesures relatives à la conception des produits, d'une responsabilisation des consommateurs et des acheteurs publics et d'une plus grande circularité des processus de production. Il propose d'accorder la priorité aux chaînes de valeur essentielles, notamment l'électronique et les TIC, les batteries et les véhicules, les emballages, les plastiques, les textiles, la construction et les bâtiments, ainsi que les produits alimentaires, l'eau et les nutriments. Il entend également s'attaquer aux exportations de déchets en provenance de l'Union, encourager l'économie circulaire à l'échelon international et mettre à jour le cadre de suivi de l'évolution vers une économie circulaire.

Position du Parlement européen

Dans sa [résolution](#) de 2020 sur le pacte vert pour l'Europe, le Parlement a clairement indiqué que le nouveau plan d'action pour une économie circulaire devait être ambitieux. Il doit viser à réduire l'empreinte globale, sur le plan de l'environnement et des ressources, de la production et de la consommation de l'Union, tout en offrant des incitations fortes en faveur de l'innovation, des entreprises durables et des marchés pour les produits circulaires neutres pour le climat et non toxiques. Dans le même ordre d'idées, le [rapport d'initiative](#) adopté le 27 janvier 2021 par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) demande à la Commission de proposer, sur la base de données scientifiques, des objectifs européens contraignants pour réduire l'utilisation de matières premières et l'incidence sur

l'environnement. Elle exige, en ce qui concerne l'empreinte sur les matériaux et l'environnement, des objectifs contraignants pour toute la durée de vie des produits, et ce pour chaque catégorie de produit mis sur le marché de l'Union. Elle demande aussi des objectifs contraignants par produit ou par secteur pour le contenu recyclé. Le rapport souligne les possibilités qu'offre une utilisation optimale des produits et des services, parallèlement à des mesures permettant de prolonger le cycle de vie et l'utilisation des matériaux, tout en recommandant de combiner économie circulaire et solutions numériques.

Rapport d'initiative: [2020/2077\(INI\)](#). Commission compétente: ENVI. Rapporteur: Jan Huitema (Renew Europe, Pays-Bas). Pour de plus amples informations, voir le «train législatif»: [Nouveau plan d'action pour une économie circulaire](#).

